

714



I-30,2,44

21050

14

I - 30,2,44.

Una nota del Consul de Francia. n° 2871 de cat.

Cat. d. 2871

AN
ASOCIACION

1 doc.

Hasta doc.
(2 ff.)

P. 4.c

AN
ASUNCIÓN

1864



Una nota del Consul
de Francia fha 20 de
Julio, avisando recibo
en la de este ministerio en
que se le pedía esclarecim.^{to}
sobre sus declaraciones oficia-
les, aí que contesta retro-
tándose de lo que ha decla-
rado oficialmente

AN
ASUNCIÓN

A Son Excellence

Monsieur J. Bergès

Ministre des Relations Extérieures



Assumption

130, 2, 1
44

Consulat de France
à l'Assomption (Paraguay.)

I - 30,2,44

Assumption le 20 Juillet 1864

N° 4



AN
Assumption

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur d'accuser à
Votre Excellence la réception de sa lettre d'hier
relative à des différences entre les déclarations
de Mr Atherton et les renseignements contenus
dans ma lettre du 15 Juin sur la signature
apposée par moi comme témoin à des actes sous
seing privé relatifs aux conventions du dit
Mr Atherton avec Mr F. Saquier.

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en
informer antérieurement Votre Excellence, je n'avais
conservé aucune note, ni aucun souvenir précis de
ces faits qui ne m'intéressaient nullement. Je
n'ai pris une connaissance approfondie des documents
que lorsque Votre Excellence m'en a envoyé des copies
et si j'ai accédé sans difficulté à la demande

à Son Excellence

Monsieur Berger, Ministre des Relations Extérieures

Assumption

de M^r Sagnier, c'est que je ne pouvais supposer qu'il y eut rien d'ilégal dans ses conventions avec M^r Atherton.

Pur prétexte des différences que me signale Votre Excellence, j'ai du recourir à M^r Atherton pour me les expliquer. M^r Atherton m'affirme, comme il l'a déclaré quand il fut interrogé, que ma signature n'a pas été apposée au moment où M^r Sagnier m'a prié de le faire, mais seulement le lendemain. Je n'ai conservé aucun souvenir de ce fait. J'étais persuadé que ma signature avait été apposée en présence de M^r Sagnier, comme je l'ai déclaré précédemment.

Loin de me trouver mortifié, comme le suppose Votre Excellence, de mon défaut de mémoire au sujet d'une circonstance insignifiante qui a eu lieu il y a plusieurs mois, j'y trouve la meilleure preuve de ma bonne foi dans l'empressement que j'ai mis à répondre à Votre Excellence le 15 Juin, sans rafraîchir ma mémoire par une entrevue avec M^r Atherton, ce qui n'eût été facile si j'avais pu prévoir l'importance qui serait attachée à de telles circonstances.

AN
ASUNCION

En résumé, Monsieur le ministre
il résulte de mes déclarations précédentes
1^o que M^r F. Saquier m'a prié de signer comme
témoin des conventions avec Mr Atherton,
2^o que j'ai signé les documents qui m'étaient
présentés comme certifiant que la signature de
M^r F. Saquier était véritable et non autrement.



J'ai l'honneur de vous confirmer ces
faits et de vous déclarer que je n'ai aucune autre
connaissance des affaires de M^r F. Saquier & Atherton.

Quant à la demande de M^r le Ministre
des Finances d'être informé du contenu d'un
paquet reçu par moi à M^r Atherton, sur la demande
écrite de M^r F. Saquier, il ne m'est pas possible
d'y répondre, ce paquet n'ayant été déposé
cacheté, et reçus par moi dans le même état.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma plus haute considération

Laurent Cochelet

AN
ASOCIACIÓN